



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 AOUT 2015 À 10H34 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



BARKMERE
VILLE DE / TOWN OF

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Chantal Raymond
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absents :		Jake Chadwick Tim Kalil Stephen Lloyd

1. Résolution 2015-092 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 JUILLET 2015

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport du Directeur général
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Lecture du Règlement 233 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000\$
- 4.4 Résolution – Adoption du Règlement 233 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000 \$
- 4.5 Résolution – Condition de travail du Directeur général

5. Infrastructures

- 5.1 Résolution – Adoption du site d'édification de l'Hôtel de ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere.

6. Urbanisme

- 6.1 Résolution – Dispense de lecture pour le premier projet de règlement 230
- 6.2 Résolution – Adoption du premier projet de règlement 230 modifiant le règlement de zonage 201
- 6.3 Résolution – Dispense de lecture pour le premier projet règlement 231
- 6.4 Résolution – Adoption du premier projet de règlement 231 modifiant le règlement 204 sur les permis et certificats
- 6.5 Résolution – Dispense de lecture pour le premier projet règlement 232
- 6.6 Résolution – Adoption du premier projet de règlement 232 modifiant le règlement 206 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 6.7 Résolution – Assemblée de consultation publique pour les projets de règlements 230 et 232

7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE



2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 JUILLET 2015

2.1 Résolution 2015-093 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2015

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le député d'Argenteuil, M. Yves Saint-Denis, organise une soirée d'information et d'échanges avec les citoyens, le mardi 18 août à 19h00 au Centre communautaire de Montcalm. Les citoyens de Montcalm, Arundel, Barkmere et Lac-des-Seize-Îles sont invités. C'est une excellente occasion d'aller discuter de nos préoccupations, surtout en termes de protection du Lac, et peut-être également pour réitérer le message que Barkmere n'est pas intéressé par les fusions...

Nous rappelons à la population que la Ville tiendra son deuxième éco-centre mobile les 15 et 16 août. C'est donc l'occasion de se débarrasser des déchets de construction, de résidus dangereux et d'objets encombrants. Le dimanche 16 août, l'APLÉ tiendra sa collecte sur barge, pour ces objets. Nous cherchons toujours des volontaires pour appuyer les employés de la Ville durant ce weekend.

Le mois dernier, nous avons eu une rencontre organisée par la municipalité de Montcalm concernant la circulation de Jeeps et Hummers qui utilisent le sentier sous la servitude d'Hydro Québec à la tête du lac. Outre les représentants de Barkmere et Montcalm, étaient présents à la rencontre l'exécutif de Montcalm, le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MÉRN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, des agents de la Faune, la Fédération des Clubs de 4 x 4 du Québec, la Fédération Québécoise des Clubs Quad et Hydro Québec. Le ministère de l'Environnement a décliné l'invitation. Tous les participants se sont entendus pour fermer cet accès qui est trop près de notre source d'eau potable et d'un milieu humide sensible. Nous devons maintenant trouver le mécanisme pour le faire. Tout dépend du statut de cette route qui est sur des terres publiques : s'agit-il d'un chemin forestier ou non. Nous devons vérifier avec le MÉRN avant de procéder. Ce fut donc une rencontre très positive.

3.2 Correspondances

Le Ministère des Affaires Municipales nous a envoyé une lettre accompagnée du rapport d'un coroner, dans deux cas de décès causés par des câbles bloquant certains chemins privés, qui n'étaient pas suffisamment visibles. Le coroner invite les municipalités du Québec à s'assurer que leur règlementation oblige les propriétaires à rendre leur barrière visible.

3.3 APLÉ

Aucun représentant sur place.

3.4 Suivis de la dernière séance

Nous avons tenu la séance d'information sur le projet d'Hôtel de Ville, et le maire croit que le but d'expliquer le pourquoi et le comment du projet à la population a été atteint. Nous avons également présenté les sites possibles, et nous allons procéder ce matin à la sélection officielle du site.



Nous avons eu une rencontre préliminaire avec l'avocat de la Ville au sujet de la réglementation sur la longueur et la superficie des quais.

Le Comité consultatif en urbanisme s'est réuni, et a commencé son étude des trois demandes du Conseil, soit les panneaux solaires sur les quais, les marges latérales dans le noyau villageois, et l'éclairage nocturne autour du Lac.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions : 10h42

Andrea Leber, nous demande des informations concernant le bateau (d'un non résident) qui est sur le lac au quai d'un propriétaire privé.

Nous l'informons que l'administration de la ville est en processus d'enquête.

Kevin O'Shaughnessy, nous demande des nouvelles concernant sa demande de remboursement des frais associés au camp de jour de ses fils.

Nous l'informons qu'en 2015 la municipalité d'Huberdeau a cédé à une OSBL la gestion des camps de jour. Dans ces circonstances, la municipalité d'Huberdeau ne peut intervenir auprès de l'organisme pour revoir la tarification qui ne prévoit pas de tarif préférentiel comme par le passé pour les municipalités environnantes.

Jean Mathieu, nous informe que s'il y a des changements aux règlements d'urbanisme ça prend un avis public.

Nous l'informons qu'il y a un point à l'ordre du jour à ce sujet.

Andrea Leber, nous demande, s'il y a des changements aux règlements d'urbanisme concernant l'empreinte au sol d'un bâtiment principal, y aurait-il un avis public.

Nous l'informons qu'il y a un point à l'ordre du jour à ce sujet.

Jean Mathieu, nous demande, si la ville reçoit une demande de permis de construction d'un résident lors d'un processus de changement aux règlements d'urbanisme qu'arrive-t-il.

Nous l'informons qu'un effet de gel s'applique sur le ou les articles touchés et ce, sur ledit ou lesdits règlement(s) seulement.

Denis Hurteau, nous demande, qu'arrive-t-il avec ces quais en lien avec la longueur et la dimension permise aux règlements. Doit-il les enlever ou attendre l'avis juridique que la ville a demandé à ses aviseurs légaux.

Nous l'informons qu'il doit suivre les règlements d'urbanisme.

Denis Hurteau, nous demande, comment pouvez-vous (la ville) m'obliger d'enlever mes quais en lien avec les règlements.

Nous l'informons que les règlements restent valides et légaux tant et aussi longtemps qu'un jugement d'une cour les invalide.

Fin de la période de questions: 11h10.

4. Finances et Administration

4.1 Rapport du directeur général

Il présente son rapport pour le mois de juillet 2015:

Permis (4), certificats d'autorisation (13), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (1) Mutation (9).



4.2 Résolution 2015-094 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Bruce MacNab Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
Town of Barkmere				
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
No.	Payee	Amount	Date	
EFP-373	Bell	\$150,93	2015-07-13	Téléphones hôtel de ville
EFP-371	Revenu Canada	\$5 028,89	2015-07-15	Retenues à la source avril à juin 2015
EFP-372	Revenu Quebec	\$9 557,81	2015-07-15	Retenues à la source avril à juin 2015
EFP-377		\$531,19	2015-07-15	Paie pour période finissant 2015-07-12
EFP-378		\$184,96	2015-07-15	Paie pour période finissant 2015-07-12
EFP-379		551,45	2015-07-15	Paie pour période finissant 2015-07-12
EFP-380		1722,91	2015-07-15	Paie pour période finissant 2015-07-12
EFP-381		\$1 428,73	2015-07-15	Paie pour période finissant 2015-07-12
EFP-376	Bell Mobilité	\$43,00	2015-07-20	Téléphones mobiles - employés
EFP-374	Hydro-Quebec	\$357,38	2015-07-21	Électricité - luminaires de rue
EFP-375	Hydro-Quebec	\$199,36	2015-07-23	Électricité 182 ch. Barkmere
EFP-382	Hydro-Quebec	\$41,28	2015-07-24	Électricité - débarcadère
EFP-384		\$665,53	2015-07-29	Paie pour période finissant 2015-07-26
EFP-385		\$551,45	2015-07-29	Paie pour période finissant 2015-07-26
EFP-386		\$1 378,43	2015-07-29	Paie pour période finissant 2015-07-26
EFP-387		\$1 722,91	2015-07-29	Paie pour période finissant 2015-07-26
EFP-383	Hydro-Quebec	\$99,31	2015-08-03	Électricité 182 ch. Barkmere
EFP-388	Mastercard	\$9,52	2015-08-05	Dépenses diverses
		\$24 225,04		Total - Règlement 213
3887	Monique Bibeau	\$1 125,00	2015-08-08	Tenue de livre
3888	Steve Deschenes	\$194,31	2015-08-08	Compte de dépenses
3889	Dave Williams Roy	\$220,51	2015-08-08	Compte de dépenses
3890	DWB Consultants	\$4 599,00	2015-08-08	Planification nouvelle hôtel de ville
3891	Imprimerie Léonard	\$59,50	2015-08-08	Papeterie
3892	Signal Services Inc.	\$893,38	2015-08-08	Enseigne
3893	Yelle Solutions	\$103,48	2015-08-08	Papeterie
3894	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2015-08-08	Location Hôtel de ville temporaire
3895	Richard O'Shaughnessy	\$373,67	2015-08-08	Travaux borne sèche
3896	Gilbert Miller & Fils Itée	\$3 234,40	2015-08-08	Travaux borne sèche
3897	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	\$155,22	2015-08-08	Location de toilettes sèches
3898	Rona Matériaux Forget	\$72,78	2015-08-08	Outils
3899	Ministre des finances CEAEQ	\$177,74	2015-08-08	Test d'eau
	TOTAL	\$35 873,81		

ADOPTÉE

4.3 Lecture du Règlement 233 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000\$

4.4 Résolution 2015-095 – Adoption du Règlement 233 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 11 juillet 2015 par le Conseiller Marc Fredette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le règlement 233 pour la Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000 \$.

ADOPTÉE



4.5 Résolution 2015-096 – Condition de travail du Directeur général

CONSIDÉRANT QUE le directeur général Steve Deschenes a été embauché le 5 mai 2015 selon les termes et conditions inscrits dans son contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à ce contrat une augmentation salariale, au terme des trois premiers mois d'emploi, si M. Deschenes démontrait un progrès acceptable dans la rencontre des exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent être satisfaits du rendement de M. Deschenes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil de la Ville de Barkmere modifie les conditions salariales du directeur général Steve Deschenes, selon les termes et conditions contenues au contrat de travail signé le 29 avril 2015.

ADOPTÉE

5. Infrastructures

5.1 Résolution 2015-097 – Adoption du Site d'édification de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit reconstruire son Hôtel de Ville et également son Centre Communautaire, afin de mettre celui-ci aux normes pour les édifices publics;

CONSIDÉRANT les résolutions 2015-040, 2015-059 et 2015-086 du Conseil Municipal de la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique d'information sur le projet d'Hôtel de Ville et de Centre communautaire s'est tenue le samedi 18 juillet 2015 à 10h00 au Centre communautaire de la Ville de Barkmere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE l'Hôtel de Ville et le Centre communautaire de la Ville de Barkmere soit construit en partie sur le lot 2-106, tel que présenté lors de l'assemblée publique du 18 juillet 2015.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Résolution 2015-098 – Dispense de lecture pour le premier projet de règlement 230

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 230 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 230 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 230.

ADOPTÉE



6.2 Résolution 2015-099 – Adoption du premier projet de règlement 230 modifiant le règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement modifie certaines normes afin d'assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions dans leur milieu d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réduire les incidences des bâtiments principaux sur le milieu naturel en diminuant leur empreinte au sol;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 230 modifiant le Règlement de zonage 201.

ADOPTÉE

6.3 Résolution 2015-100 – Dispense de lecture pour le premier projet de règlement 231

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 231 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 231 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 231.

ADOPTÉE

6.4 Résolution 2015-101 – Adoption du premier projet de règlement 231 modifiant le règlement 204 sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 204 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer une intégration optimale des nouveaux projets dans leur milieu d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réduire les incidences des bâtiments principaux sur le milieu naturel, notamment en réduisant leur visibilité à partir d'un lac;



CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement 231 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 204.

ADOPTÉE

6.5 Résolution 2015-102 – Dispense de lecture pour le premier projet de règlement 232

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 232 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 232 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 232.

ADOPTÉE

6.6 Résolution 2015-103 – Adoption du premier projet de règlement 232 modifiant le règlement 206 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 206 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement modifie certaines dispositions afin de modifier les interventions nécessitant le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer une intégration optimale des nouveaux projets dans leur milieu d'accueil, notamment en réduisant leur visibilité à partir d'un lac;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement 232 modifiant le Règlement 206 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE



6.7 Résolution 2015-104– Assemblée de consultation publique pour les projets de règlements 230 et 232

CONSIDÉRANT QUE l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit que les projets de règlement des municipalités en matière d'urbanisme doivent être soumis à une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit que la consultation publique doit être tenue par l'intermédiaire d'une commission formée par des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT les articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere mette sur pied une commission chargée de tenir une consultation publique sur l'adoption des projets de Règlement 230 et 232 et qu'elle soit formée des membres suivants:

- Le maire de la Ville;
- Le conseiller Stephen Lloyd;
- Le conseiller Marc Fredette;

ET

QUE la Ville de Barkmere tienne une consultation publique, au sujet des projets de Règlements 230 et 232, le samedi 22 aout 2015 à 10h00 au Centre Communautaire de la Ville de Barkmere.

ADOPTÉE

7. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 septembre 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

7.1 Résolution 2015-105 - Levée de l'assemblée

Il est 11h40

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce McNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour Juillet 2015 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
03-juil-15	2015	C	07	Rénovation	5629	Rénovation d'un bâtiment principal, revêtement extérieur
10-juil-15	2015	C	08	Rénovation	5756	Rénovation d'un bâtiment principal, corniche, lucarne et refecton d'une partie de la toiture
22-juil-15	2015	C	09	Construction	8506	Construction d'un balcon ceinturant le chalet ainsi qu'une section abri à bois
18-juil-15	2015	C	10	Construction	6285	Construction d'un escalier et d'un trottoir

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
04-juil-15	2015	CA	21	Ouvrage rive / littoral	5881	Rénovation d'un quai existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
03-juil-15	2015	CA	22	Ouvrage rive / littoral	5756	Rénovation d'un quai existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i> + Nouveau revêtement de toiture abri à bateau
29-juil-15	2015	CA	23	Ouvrage rive / littoral	6962	Rénovation d'un quai existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
29-juil-15	2015	CA	24	Ouvrage rive / littoral	2209	Agrandissement d'un quai existant <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
09-juil-15	2015	CA	25	Abattage d'arbres	6987	Abattage de cinq (5) arbres, trois (3) sont mort et dangereux, deux (2) sont dangereux pour le bâtiment principal
09-juil-15	2015	CA	26	Abattage d'arbres	4146	Abattage de dix (12) petits arbres dû à la maladie ainsi que menaçant pour l'arrière du bâtiment principal
14-juil-15	2015	CA	27	Ouvrage rive / littoral	3534	Construction d'un nouveau quai <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
18-juil-15	2015	CA	31	Ouvrage rive / littoral	6425	Construction d'un nouveau quai flottant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
23-juil-15	2015	CA	32	Ouvrage rive / littoral	6675	Rénovation du revêtement extérieur d'un abri à bateau existant
24-juil-15	2015	CA	33	Ouvrage rive / littoral	1598	Rénovation d'un quai sur encoffrement <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
29-juil-15	2015	CA	34	Ouvrage rive / littoral	2275	Rénovation d'un quai sur encoffrement <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
31-juil-15	2015	CA	36	Abattage d'arbres	1441	Abattage de 11 arbres dangereux pour le bâtiment principal
30-juil-15	2015	CA	37	Ouvrage rive / littoral	2374	Rénovation d'un quai sur encoffrement <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>

VIDANGES SEPTIQUE - JUILLET 2015

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by
02-juil-15	0177	Gerald Miller	2015-06-15	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant